



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification

Affaire suivie par : Corinne Achard

corinne.achard@rhone.gouv.fr

Tél. : 04 78 62 53 40

Fax : 04 78 62 54 94

Lyon, le 02 FEV. 2018

Le Préfet du Rhône

à

Monsieur le Maire de Saint Symphorien d'Ozon

**Objet : Avis de la CDPENAF relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du
PLU de Saint-Symphorien-d'Ozon - projet de construction d'un centre de secours**

Réf. : L-8013S/EL/CA

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Symphorien-d'Ozon.

À ce titre, la CDPENAF du Rhône s'est réunie le 15 janvier 2018.

La déclaration porte sur la création d'un sous secteur (STECAL) pour permettre la construction d'un centre d'intervention et de secours intercommunal (Saint-Symphorien-d'Ozon et Sérezin-du-Rhône), en remplacement du centre existant en centre-ville. Le projet, situé à l'entrée de la commune, sera implanté sur un terrain classé actuellement en zone N. Le PLU de 2013 avait anticipé ce projet avec l'inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune. Un polygone d'implantation vient préciser sur le plan de zonage la localisation du centre de secours.

Au regard des éléments présentés, la commission a émis **un avis favorable sur le projet.**

Je vous demande de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Le Préfet
Pour le Préfet,
La secrétaire générale adjointe de la
préfecture
Présidente de la CDPENAF,


Amel HAFID